

N<sup>o</sup> 3

Reconnaissance de  
**Verdier**  
Leon Laurent  
né en Amérique le  
14 Mai 1897 et dont  
la naissance n'avait  
pas été inscrite.

Rivière, arrondissement de St Gaudens, Haute-Garonne, ont comparu Verdier Jean Pierre, âgé de cinquante deux ans, rentier et Dore Jeanne Bertrande, ménagère, âgée de vingt huit ans, domiciliés dans la présente commune. lesquels nous ont dit que le quatorze Mai mil huit cent quatre-vingt-quinze à trois heures du matin, à Gassin-Mine Calarville Canty, Californie, Amérique du Nord, la dite Dore Jeanne Bertrande épouse de Verdier Jean Pierre, est accouchée d'un enfant du sexe masculin dont la naissance n'a pas été inscrite. le dit Verdier Jean Pierre a de plus déclaré expressément, en présence et du consentement de la dite Dore Jeanne Bertrande, son épouse, qu'il se reconnaît le père de cet enfant, auquel ils ont dit vouloir donner les prénoms de Leon Laurent. Ces déclarations ont été faites en présence de Peyfoucaud Bertrand, cultivateur, âgé de trente huit ans et de Vicent Romain, instituteur, âgé de quarante ans, domiciliés dans la présente commune et nous en avons dressé le présent acte dont nous avons donné lecture aux déclarants et aux témoins chaque fois nous signés avec eux.

**Verdier Jean Dore Jeanny**  
*Suzette Peyfoucaud Romain*

N<sup>o</sup> 4

Naissance de  
**Subira**

Maria Laurine  
d'âge de 1861.  
Tarn le dix neuf  
avril mil neuf cent  
soixante sept.  
Mention fait le  
vingt trois avril mil  
neuf cent soixante sept  
à 11 ans.

République Française. Au nom du peuple Français.  
L'an mil huit cent quatre-vingt-dix sept et le quinze février à quatre heures du soir  
Par devant Nous Cazaux Fernand, maire officier de l'état civil de la commune de Cier-de-Rivière, arrondissement de St Gaudens, Haute-Garonne. A comparu le sieur Michel Subira, âgé de vingt cinq ans, journalier, espagnol, demeurant à Cier-de-Rivière lequel nous a présenté un enfant du sexe féminin, né à Cier-de-Rivière ce jourd'hui à quatre heures du matin de lui déclaré et de Ballarin Dolores, ménagère, âgée de vingt quatre ans espagnole, demeurant à Cier-de-Rivière, mariés, auquel enfant on a donné les prénoms de Maria Laurine.

Présents: Le sieur Peyfoucaud Bertrand, cultivateur, âgé de trente huit ans et Vicent Romain instituteur, âgé de quarante ans, domiciliés à Cier-de-Rivière, lesquels ont signés avec Nous le présent acte après lecture faite, le père de l'enfant ayant dit ne savoir.  
*Suzette Peyfoucaud Romain*

République Française. Au nom du peuple Français.  
L'an mil huit cent quatre-vingt-dix sept et le vingt quatre février à huit heures du soir.  
Par devant Nous Jacob Justin, adjoint délégué, officier de l'état civil de la commune de Cier-de-Rivière, arrondissement de St Gaudens, Haute-Garonne ont comparu: sieur Dupor Jean Marie Amos, né à Cier-de-Rivière, le dix septième mil huit cent soixante six ainsi qu'il résulte de la vérification que nous en avons faite sur les registres de l'état civil de notre commune, cultivateur demeurant à Cier-de-Rivière, fils majeur de Dupor Baptiste et de Vere Jeanne décédés à Cier-de-Rivière le premier le vingt cinq Novembre mil huit



N<sup>o</sup> 5

Mariage  
**Dupor**  
et  
**Tradière**

Nous disons: qu'il a été fait un contrat de mariage passé devant M. Cappe notaire à Labroquère le vingt quatre février mil huit cent quatre-vingt-dix sept.

*Dupor Tradière*  
*Dupor Tradière*  
*Dupor Tradière*  
*Jacob Justin*

cent soixante six et la seconde le vingt neuf juin mil huit cent soixante six ainsi qu'il résulte de la vérification que nous avons faite sur les registres de cette commune procédant comme personne libre de son propre consentement.

La demoiselle **Tradière Jeanne Marie**, née à Cier-de-Rivière, le vingt deux avril mil huit cent soixante-quinze, ainsi qu'il résulte de la vérification que nous en avons faite sur les registres de l'état civil de notre commune, cultivateur, demeurant à Cier-de-Rivière, fille majeure de Tradière Bertrand, cultivateur, âgé de cinquante cinq ans et de Descallaux Jeanne, ménagère, âgée de cinquante deux ans, demeurant tous les deux à Cier-de-Rivière, vivants, procédant du consentement de ses dits père et mère ici présents.

Lesquels après avoir déclaré sur notre interpellation qu'ils n'ont pas d'opposition nous ont requis de procéder à la célébration de leur mariage, dont la publication ont été faites en cette commune le dimanche quatorze et vingt un février courant sans qu'il se soit intervenue aucune opposition.

Après avoir donné lecture de toutes les pièces ci-dessus mentionnées ainsi que du Chap. 6 du Code civil relatif au mariage, faisant droit à la réquisition des comparants nous leur avons demandé s'ils voulaient se prendre pour époux.

D'après leurs réponses séparées et affirmatives, nous avons prononcé au nom de la loi que les dits sieur **Dupor Jean Marie Amos** et demoiselle **Tradière Jeanne Marie**, sont unis par le mariage.

Dont acte a été fait et passé en la publication dans l'une des salles de la maison commune les portes ouvertes, en présence des père et mère de l'épouse de **Sare Marcelin**, marchand, âgé de trente deux ans, beau-frère de l'époux, de Dupor Dominique, propriétaire, âgé de cinquante quatre ans, cousin de l'époux, de Tradière Julien, cultivateur, âgé de trente ans, frère de l'épouse, et de Vicent Romain instituteur, âgé de quarante ans domiciliés tous les quatre à Cier-de-Rivière, témoins majeurs, lesquels, ainsi que l'époux et les père et mère de l'épouse ont signés avec Nous.

*Dupor Tradière*  
*Sare Jean*  
*Descallaux*  
*Tradière*  
*Tradière*

République Française. Au nom du peuple Français.  
L'an mil huit cent quatre-vingt-dix sept et le vingt six février à huit heures du soir.  
Par devant Nous Jacob Justin, adjoint délégué, officier de l'état civil de la commune de Cier-de-Rivière, arrondissement de St Gaudens, Haute-Garonne ont comparu: sieur Lère Jean Bertrand, né à Cier-de-Rivière, le vingt six janvier mil huit cent soixante six ainsi qu'il résulte de la vérification que nous en avons faite sur les registres de l'état civil de notre commune, cultivateur, demeurant à Cier-de-Rivière, fils majeur de Anqueton